

Une délégation de quatre personnes du COCETA (COLlectif des Citoyens Exposés aux Trafic Aérien) a été reçue ce jour, jeudi 14 février 2018 à Matignon par Monsieur Jimmy Brun, conseiller technique aux Transports du Cabinet du Président de la République et du Premier ministre. Lors de cet entretien ont été abordés les sujets suivants :

- Les réaménagements de Nantes Atlantique étudiés par la DGAC en vue de la Commission National des Débats Publics
- La volonté des riverains à ajouter la motion de transfert à la concertation

M Brun nous a confirmé la volonté du Gouvernement actuel de ne travailler que sur une des cinq options du réaménagement de la plateforme aéroportuaire de Nantes-Atlantique.

Le transfert n'est donc pas envisagé par ce Gouvernement. Le dossier de référence pour ce Gouvernement reste le dossier de la médiation.

Le COCETA a exprimé son étonnement à ne pas tenir compte des recommandations des médiateurs qui avaient préconisé un transfert de cette plateforme à partir de 9 millions de passagers annuel (évaluation initialement prévue par eux en 2040, et qui sera finalement atteinte dès 2023).

Le Conseiller aux transports nous a confirmé que la DGAC était bien missionnée pour travailler avec la même intensité sur les cinq scénarii de réaménagement de la plateforme.

D'autre part, il nous a aussi précisé qu'il serait vigilant sur la véracité des données chiffrées du trafic de Nantes Atlantique, à exploiter pour l'analyse du dossier.

Le COCETA a dénoncé les analyses chiffrées erronées utilisées dans le rapport des médiateurs. Il s'engage à fournir à Monsieur Jimmy Brun, les révélations du médiateur Michel Badré faites postérieurement à la remise du rapport. Celles-ci confirment, en effet, que les chiffres fournis par la DGAC étaient très largement sous-estimés (de l'ordre de 4 fois) et remettant donc totalement en cause les conclusions du rapport.

Le COCETA, suite à sa rencontre du 13 février 2018 avec la DGAC, a informé le conseiller aux transports que le PEB (Plan d'Exposition aux Bruits) utilisé dans ce même rapport n'avait pas été réalisé par les services compétents de la DGAC. Ceci explique pourquoi les associations n'ont jamais eu de retours probants de la DGAC.

Rappelons que ce rapport a servi de base à la prise de décision de ce Gouvernement, de non-transférer Nantes-Atlantique.

Pour toutes ces raisons, le COCETA continue à se battre pour un transfert de Nantes-Atlantique, la seule alternative crédible pour préserver la vie des Nantais.